

Publiée le 05 juillet 2024

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-sept juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Christelle PEPIN, Christian RIOU, Alain MILON, Serge SOLER, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Alexandra PIEDRA, Manon REIG

A été nommée secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2024\_101**

**DENOMINATION DE LA VOIRIE PRIVEE DESSERVANT LES PARCELLES BX 48 ET 51 APPARTENANT AUX CONSORTS BARUFFI DESSERVIES PAR LE BOULEVARD SALVADOR ALLENDE**

Par un courrier du 25 avril 2024, les filles de Monsieur Marcel Baruffi ont fait part de leur désir de voir dénommée l'impasse desservant les propriétés leur appartenant situées Boulevard Allende sur lesquelles les entreprises Volvo, Cars Arnaud et Provence Expobois sont installées.

Cette dénomination vise à honorer la mémoire du travail de M. Baruffi dans la création de cet espace artisanal.

Cette proposition doit être soumise à l'avis du conseil municipal de la ville de Sorgues.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition des Consorts Baruffi de dénommer la voie interne desservant les parcelles leur appartenant, cadastrées BX 48 et 51, en « Impasse Marcel Baruffi ».

**Vu** l'avis favorable de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 11 juin 2024,

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune »,

**Vu** le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

**Considérant** la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la Commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

**Sur** le rapport présenté par Mireille PEREZ;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la proposition des Consorts Baruffi de dénommer la voie interne desservant les parcelles BX 48 et 51 situées Boulevard Salvador Allende,

**ADOpte** la dénomination de ladite voirie telle qu'elle figure au plan joint en annexe :

- Impasse Marcel Baruffi

**DIT** qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des constructions existantes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*